



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Science politique

de l'Université Panthéon-Assas

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



# Evaluation des diplômes

## Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Panthéon-Assas

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Science politique

Domaine : Sciences politiques et sociales

Demande n° S3LI140006450

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Assas, Panthéon.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Science politique* s'appuie sur la licence en *Droit* avant de s'en distinguer en troisième année. Elle permet ainsi aux étudiants d'acquérir progressivement une spécialisation en science politique.

Le projet pédagogique repose essentiellement sur des enseignements de droit lors des deux premières années. Des enseignements de science politique sont progressivement introduits en deuxième année pour être dominants en troisième année.

La licence en *Science politique* comporte deux parcours : le parcours *Classique* et le parcours *Réussite*. Ce dernier parcours prévoit des enseignements non juridiques obligatoires de mise à niveau et de diversification des compétences.

A l'issue de la licence mention *Science politique*, les étudiants peuvent soit entrer directement dans la vie professionnelle soit poursuivre un cursus spécialisé en accédant au master de *Science politique*. Parmi les principaux débouchés identifiés figurent : les concours de catégorie A de l'administration et de la fonction publique, et les concours de catégorie A de la fonction publique territoriale.

# Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

1. Le projet pédagogique est cohérent. Les enseignements sont en adéquation par rapport aux objectifs pédagogiques et professionnels déclinés par l'équipe de la formation. Il est toutefois possible de s'interroger sur le fait que les deux premières années de cette mention comprennent essentiellement des enseignements dans le domaine juridique alors qu'une fois cette mention choisie, le droit occupe une place marginale. L'articulation entre les deux premières années de licence et la troisième année de licence n'est pas pleinement convaincante.

La licence se compose d'un important tronc commun permettant l'acquisition des connaissances juridiques fondamentales qui précède l'acquisition des connaissances fondamentales en science politique. Les deux premières années, la licence se décline en deux parcours dont la pédagogie est différenciée :

- le parcours *Réussite* est un parcours de soutien en L1 sous forme de mise à niveau (allègement de cours fondamentaux, cours additionnels d'expression, de culture générale et tutorat). Il est destiné aux étudiants en difficulté,
- le parcours *Classique* est de qualité. Il convient toutefois d'observer que les travaux dirigés (TD) représentent moins de 20 % des enseignements sur les trois années de licence (ce pourcentage est porté à près de 50 % dans le parcours *Réussite*).

Des enseignements d'ouverture sont proposés à tous les étudiants lors des deux premières années sous la forme d'ateliers de professionnalisation.

2. Dispositifs d'aide à la réussite. La licence mention *Science politique* dispose d'un remarquable dispositif d'aide à la réussite des étudiants, d'ailleurs commun à la licence mention *Droit*.

Le parcours *Réussite* est particulièrement recommandé aux étudiants dont les études secondaires permettent de penser qu'ils éprouveront des difficultés particulières et les étudiants dont les résultats aux examens du premier semestre de L1 auront montré qu'ils ne sont pas encore en mesure de suivre avec succès les enseignements du second semestre du parcours *Classique*.

Il convient de relever une aide à la révision des examens. Selon le dossier présenté, il en résulte une hausse du taux de réussite de 10 %.

Des adaptations à l'égard des stagiaires de formation continue, étudiants handicapés, salariés, soutiens de famille, sportifs de haut niveau ou encore artistes existent. Ils peuvent par dérogation être dispensés de TD.

Des actions significatives à destination de la population lycéenne doivent être relevées. L'orientation des lycéens s'effectue en particulier par : des journées d'accueil, le dispositif « Cap en fac » (information des lycéens sur les formations proposées par l'Université et leurs débouchés).

3. Insertion professionnelle et poursuite des études choisies. Les relations avec le monde professionnel ne sont pas suffisamment développées. Le dossier ne permet pas d'apprécier la réalité des dispositifs mis en œuvre dans ce domaine par la mention. Il n'existe par ailleurs pas d'indication sur l'efficacité des éventuels dispositifs.

4. Pilotage de la licence. La composition, la structure et le fonctionnement de l'équipe de formation sont présentés. Toutefois, il n'est pas fait mention d'un conseil de perfectionnement. La part des intervenants extérieurs, leur profil, leur complémentarité avec le reste de l'équipe de formation et leur impact sur les débouchés potentiels ne figurent pas dans le dossier. L'autoévaluation est lacunaire.

- Points forts :

- Le parcours *Réussite* prévu en L1 et L2 est particulièrement bien adapté au profil des étudiants concernés. Il révèle une volonté particulièrement remarquable d'adaptation afin d'accompagner un public provenant d'horizons différents vers l'enseignement universitaire.
- L'aide apportée aux étudiants lors des périodes d'examens est un dispositif original et incontestablement utile.
- Les passerelles entre les différentes licences sont clairement présentées.

- Points faibles :

- La structure de pilotage de la mention n'est pas suffisamment précisée. Un conseil de perfectionnement ne paraît pas exister.



- L'autoévaluation est lacunaire et ne paraît pas influencer le pilotage de la mention.
- Les relations avec le monde professionnel ne sont pas suffisamment développées. En particulier, la question de l'insertion professionnelle des étudiants n'est pas suffisamment développée.

## Recommandations pour l'établissement

- Les structures de pilotage devraient être clarifiées.
- Des données statistiques devraient être collectées et prises en compte dans le pilotage de la mention. De même, l'autoévaluation devrait être développée.
- Les liens avec le monde professionnel devraient être renforcés.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : C
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : C



# Observations de l'établissement



— Université —  
PANTHÉON - ASSAS

Paris, le 19 avril 2013

*Le Président*

Nos réf. : CG/SC n°2013-205

☎ : 01 44 41 55 04

✉ : [claude.goutant@u-paris2.fr](mailto:claude.goutant@u-paris2.fr)

Objet : Evaluation des licences et masters de l'Université Paris 2.

Monsieur le Directeur,

L'Université Panthéon-Assas Paris 2 a terminé la remontée de ses réponses aux rapports d'évaluation de ses formations par l'AERES.

Je vous signale que l'Université Paris 2 ne formule pas d'observations pour les mentions suivantes :

- licence mention Science politique (n°S3LI140006450),
- master mention Droit des affaires internationales (n°S3MA140006162),
- master mention Droit notarial (n°S3MA140006149).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Guillaume Leyte

M. le Directeur Jean-Marc GEIB  
Section des Formations et des Diplômes  
AERES  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS